

DEPLACEMENT REGIONAL pour le CHAMPIONNAT NATIONAL de JUDO les (23) 24,25 MARS 2018 à La Roche Sur Foron (74)

Attention 65 places

ATTENTION : Les places sont limitées et seront attribuées par ordre d'arrivée des imprimés de réservation au secrétariat régional.

MODALITES D'ORGANISATION

Comme l'année passée, un déplacement au championnat national de JUDO est organisé par le service régional UGSEL. Chaque établissement désirant bénéficier de ce service doit respecter scrupuleusement les consignes indiquées dans ce document, faute de quoi, l'UGSEL Bretagne se réserve le droit à tout moment d'annuler la participation de ses élèves.

INFORMATIONS GENERALES :

Les déplacements mis en place sont un SERVICE proposé aux ETABLISSEMENTS SCOLAIRES. Pour éviter tout court-circuit, le secrétariat régional ne répondra pas aux demandes d'informations directes des parents et responsables de clubs. Nous invitons les professeurs EPS à prendre leurs dispositions pour assurer une bonne circulation de l'information entre eux, leurs élèves et les parents.

TOUT ELEVE (même majeur) :

- ▷ représente SON ETABLISSEMENT SCOLAIRE.
- ▷ doit être engagé par SON ETABLISSEMENT SCOLAIRE (administrativement et financièrement¹).
- ▷ doit être informé par SON PROFESSEUR EPS des modalités pratiques d'organisation.
- ▷ doit être pris en charge par SON PROFESSEUR EPS.

DOCUMENTS JOINTS :

- ▷ Une circulaire précisant quelques points d'organisation pratique du déplacement et des informations nécessaires au remplissage du questionnaire à retourner à l'organisateur de la compétition nationale.
- ▷ Un imprimé de réservation pour le déplacement régional à retourner à l'UGSEL Bretagne pour le :

Lundi 12 février 2018

DOCUMENTS A FOURNIR (disponibles sur le site internet) :

- ▷ Un imprimé de prise en charge OBLIGATOIRE si l'établissement confie son ou ses élèves à une personne autre que le professeur EPS de l'établissement.
- ▷ Un imprimé d'autorisation parentale, CONSEILLE POUR TOUS.

¹ Pour l'UGSEL, seul l'établissement scolaire est habilité à payer.

DEMARCHES à RESPECTER - A LIRE IMPERATIVEMENT :

L'UGSEL Bretagne se charge de réserver l'hébergement.
Dans tous les cas, il faut réserver ses places auprès de l'UGSEL Bretagne
à l'aide de l'imprimé ci-après pour la date limite de retour.

1^{er} cas de figure :

Le professeur EPS de l'établissement accompagne ses élèves, il en est **RESPONSABLE**, il n'y a pas de démarche particulière à effectuer. Cependant, nous ne pouvons que l'inciter à réclamer l'AUTORISATION PARENTALE pour chacun de ses élèves.

2^{ème} cas de figure :

Les élèves sont confiés à une personne extérieure à l'établissement.

La personne qui accompagne les élèves au départ du car doit présenter au responsable du déplacement :

- L'imprimé de prise en charge **OBLIGATOIREMENT** et **COMPLETEMENT REMPLI** (signatures indispensables pour valider l'imprimé). L'original doit être en possession de la personne qui accompagne les élèves au départ du car. Le professeur **RESPONSABLE** de ces élèves doit en posséder une photocopie avant le départ du car. Il est également conseillé d'en adresser une copie au secrétariat régional UGSEL par mail : ugsel-bretagne@ugsel-bretagne.org
- Une photocopie de l'imprimé d'engagement UGSEL prouvant le paiement des droits d'engagements et la réservation des repas.
- Chaque élève ainsi confié doit présenter avant le départ du car :
 - le certificat de non contre-indication à la pratique du judo
 - le formulaire de prise en charge (si besoin),
 - l'AUTORISATION PARENTALE.

TRES IMPORTANT :

Le départ du car ne se fait que dans une ville où un professeur EPS a accepté de prendre la responsabilité d'effectuer les formalités de départ.

Si aucun professeur EPS n'acceptait cette charge, l'UGSEL Bretagne annulerait toute organisation groupée. Les délais d'annulation seront programmés en fonction des impératifs imposés par la compagnie de transport et l'hôtelier.

Le professeur qui a accepté d'être nommé responsable du car ne devant prendre aucun risque, il a pour consigne d'interdire la montée dans le car à tout élève ne possédant pas l'intégralité des documents demandés ou présentant des imprimés partiellement remplis.

MODALITES FINANCIERES :

Après le déplacement, une facture est adressée à chaque SECRETARIAT DEPARTEMENTAL accompagnée d'un récapitulatif détaillé des frais dus.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE JUDO (23) 24/25 MARS 2018 à La Roche sur Foron (74)

Votre établissement a un ou plusieurs qualifiés au championnat national de JUDO.
Les renseignements de ce championnat sont disponibles et téléchargeables sur le site de
l'UGSEL Nationale : <http://www.ugsel.org>

Comme les années passées, l'UGSEL Bretagne organise un déplacement régional. Vous trouverez ci-joint l'imprimé de réservation à ce déplacement.

2 choix pourront être proposés :

- Un départ Bretagne Nord via Rennes (horaire à déterminer).
- Un départ Bretagne Sud via Rennes (horaire à déterminer).

Dans les 2 cas, l'inscription doit se faire auprès de l'UGSEL Bretagne

Pour le **lundi 12 février 2018.**

Quelques informations sur le déplacement :

Le déplacement du car sera organisé en fonction des réponses. Les renseignements précis le concernant parviendront aux établissements inscrits.

- Le groupe arrivera le vendredi 23 mars 2018 vers 16h00 à La roche sur foron.
- Le groupe repartira le dimanche 25 mars 2018 après le palmarès.
- *Lieu d'hébergement* : Réserve par l'UGSEL Bretagne. Vous n'avez rien à faire.

IMPORTANT, sur le questionnaire de participation de l'organisateur, **inscrire** :

- Dans l'encart : vous indiquez les renseignements propres à votre établissement.
- Composition de la délégation : vous indiquez les renseignements propres à votre établissement (ne pas renseigner les chauffeurs).
- Arrivée accueil : prévue vers 16h00.
- Voyage groupé : OUI.
- Droits d'engagement : calculer.
- Restauration « ATTENTION – IMPORTANT » : vous devez réserver tous les repas proposés, soit les repas du vendredi soir, du samedi midi, du samedi soir.
- Forfait navette : NON – Ne rien réserver.

Un seul conseil :

Respectez les démarches et les délais pour éviter tout ennui ultérieur qui pourrait rendre impossible l'inscription de votre ou vos élèves à ce service.

Merci de votre compréhension.
Comptant sur vous !

Le Directeur Régional, Emmanuel GUERIN.

**DEPLACEMENT REGIONAL pour le
CHAMPIONNAT NATIONAL de JUDO
(23)24/25 MARS 2018 à LA ROCHE SUR FORON (74)
RESERVATION**

Etablissement.....

Adresse - Ville.....

Tél : Fax :

Professeur responsable :

Coordonnées perso : MOBILE __/__/__/__/__

Mail _____@_____

Préciser ci-dessous la composition exacte du groupe de l'établissement ainsi que le lieu de départ choisi :

Accompagnateur		BF	MF	CJF	BG	MG	CG	JG	TOTAL (accompag. compris*)
F	H								

Départ Bretagne Nord	Départ Bretagne Sud

Indiquer le nombre de personnes concernées.

*En cas d'une prise en charge des élèves par un adulte d'un autre établissement, NE PAS LE COMPTABILISER.

Cocher la case choisie

ACCOMPAGNATEUR

- **NOM et Prénom** :

- **Fonction (prof EPS, parent...)** :

- **Coordonnées perso** : MOBILE __/__/__/__/__

Mail _____@_____

En signant le présent formulaire, l'établissement s'engage à :

- ▷ Prendre l'hébergement réservé par l'Ugsel Bretagne.
- ▷ Réserver la restauration suivant les modalités définies sur la circulaire ci-jointe.
- ▷ A payer les frais de déplacement et d'hébergement inhérents à ce championnat même si son ou ses élèves ONT DECLARES FORFAIT APRES L'INSCRIPTION ou n'ont pu monter dans le car parce qu'ils ne présentaient pas tous les papiers nécessaires.

Je soussigné, agissant en qualité de Chef d'Etablissement, m'engage à respecter les conditions d'organisation de l'UGSEL Bretagne et les engagements écrits ci-dessus mentionnés.

LE RETOUR DE CET IMPRIME DOIT ETRE FAIT PAR MAIL

POUR LE lundi 12 février 2018

DELAJ INCONTOURNABLE !

SECRETARIAT REGIONAL UGSEL

Courriel : ugsel-bretagne@ugsel-bretagne.org

**En cas de participation
insuffisante, la décision
d'annuler ce service devra
IMPERATIVEMENT être prise le
26/02/18, d'où l'importance
du respect du délai.**

Signature du Chef d'Etablissement
et cachet de l'établissement,

Signature du professeur EPS,

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Père, Mère, Tuteur⁽¹⁾

n° de sécurité sociale : Mutuelle :

autorise ma fille - mon fils ⁽¹⁾ (Nom - Prénom) :

né(e) le :

scolarisé(e) à (Etablissement) :

1) A participer au Championnat ou Stage départemental - régional - national ⁽¹⁾

de (discipline) :

le(s) (dates) :

organisé par l'UGSEL à (lieu) :

2) A se déplacer avec la personne responsable (Nom - Prénom) :

DEPART prévu le (date) : à (lieu) :

RETOUR le (date) : à (lieu) :

autorise en mon nom M....., les Responsables de l'organisation et le médecin consulté à prendre toutes décisions en cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention, y compris chirurgicale, avec pratique (si nécessaire) de l'anesthésie générale.

autorise la sortie de mon enfant de l'établissement hospitalier sur autorisation médicale.

Coordonnées des parents ou de la personne à prévenir :

.....

Tél. personnel : Horaires :

Tél. professionnel : Horaires :

OBSERVATIONS (Notamment contre-indications médicales éventuelles)

A le

Signature,

⁽¹⁾ Rayer la ou les mentions inexactes.